



BULLETIN D'INFORMATION

Destinataire : Tous les membres de Hockey Québec

Objet : Modifications apportées au livre des règlements administratifs
2010-2011

1. 7.5.6 Tableau des sanctions
7.7.3 Caractéristique de la Grille Franc Jeu

Hockey Québec a procédé à une modification des codifications de punition au mois d'août dernier. Afin de compléter le processus de cette modification, nous avons mis à jour les règlements administratifs et ce en concordance de cette nouvelle codification. Vous trouverez en annexe le règlement 7.5.6 Tableau des sanctions et le règlement 7.7.3 Caractéristique de la Grille Franc Jeu modifiés. Les modifications sont mises en caractère gras.

2. 13.2 Tableau d'admissibilité pour joueurs affiliés et pour liste de réserve (Pré-novice à Senior 18 ans et plus).

Prenez note que dans le livre des règlements administratifs 2010-2011 version papier à la page 138, une erreur s'est glissée en regard de l'affiliation possible pour la classe CC vers la classe A. Vous trouverez en annexe la page corrigée.

En terminant, le livre des règlements administratifs placé sur le site Internet de Hockey Québec sera la version qui prévaudra tout au long de la saison 2010-2011.

Espérant le tout conforme, nous vous souhaitons à vous tous une très belle saison de hockey.

7450 boul. Les Galeries d'Anjou
Suite 210
Montréal QC H1M 3M3
Bureau : (514) 252-3079
Télécopieur : (514) 252-3158
www.hockey.qc.ca
infohockeyquebec@hockey.qc.ca

La directrice service aux membres,

Ève Asselin

EA/fd

MEMBRE DE



Reebok



Éducation
Ministère de l'Éducation
Québec



DODGE



sports
experts



7.5.6 Tableau des sanctions

Pour fins d'application des règlements 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3, 7.5.4, 7.5.5 et 7.5.7 le tableau suivant permet de déterminer les sanctions à servir.

OFFENSES ET SANCTIONS				
<p>Une OFFENSE consiste à se voir décerner un ou plusieurs codes de punitions d'une même catégorie d'infraction dans un match. Une SANCTION consiste à se voir décerner un ou plusieurs matchs de suspension par suite d'une infraction commise. Ce nombre correspond à chacun des codes reçus et selon l'offense à laquelle le membre est rendu pour cette catégorie d'infraction.</p>				
Catégories d'infractions	Code de punition	1^{ère} offense	2^{ème} offense	3^{ème} offense
1. Instigateur (+note 1)	A4	2 matchs	4 matchs + CD	Ind. + CD
2. Agresseur (+note 1)	A1	2 matchs	4 matchs + CD	Ind. + CD
3. 3 ^{ème} homme (pacificateur)	D7	2 matchs	4 matchs + CD	Ind. + CD
4. Le 1 ^{er} joueur à quitter le banc lors d'une bataille qui ne se bat pas	<u>A8 + A8 + D8</u>	2 matchs	4 matchs + CD	Ind. + CD
5. 3 ^{ème} homme (avec bataille)	<u>D7 + B2 + D2</u>	2 matchs + 2 matchs = Total 4 matchs	4 matchs + 4 matchs = Total 8 matchs	Ind. + CD
6. Le 1 ^{er} joueur à quitter le banc lors d'une bataille qui se bat	<u>A8 + A8 + D8 + B2 + D2</u>	2 matchs + 2 matchs = Total 4 matchs	4 matchs + 4 matchs = Total 8 matchs	Ind. + CD
7. Bataille	B2 + D2 ou B3 + D3	2 matchs	4 matchs	Ind. + CD
Pour les catégories 1 à 7 (incl.)	Si dans le dernier 5 min. du match ou en supplémentaire	Joueur : + 1 match	Joueur : + 2 matchs	Joueur : Ind. + CD
		Entraîneur : avertissement	Entraîneur : 1 match	Entraîneur : 1 match
Pour les catégories 1 à 6 (incl.) les infractions A4-A1-D7-D8 se cumulent ensemble.				
Les infractions pour bataille B2 + D2 ou B3 + D3 se cumulent séparément de A4-A1-D7-D8				
8. Mise en échec par derrière et mise en échec à la tête	Mineure : A40 + D40, A48 + D 48	1 match	2 matchs	Ind. + CD
	Majeure : B40 + D40, B48 + D48	2 matchs	4 matchs	Ind. + CD
Pour la catégorie 8, les mineures et les majeures se cumulent séparément.				
9. Toutes les autres extrêmes inconduites et les inconduites grossières	D-... (toutes sauf D2-D7-D8-D40-D48)	Joueur : 1 match	Joueur : 2 matchs	Joueur : Ind. + CD
		Responsable d'équipe : 2 matchs	Responsable d'équipe : 4 matchs	Responsable d'équipe : Ind. + CD
10. Toutes les punitions de match	E-... (toutes)	3 matchs minimum + CD	3 matchs minimum + CD	Ind. + CD
Note 1	Les punitions pour instigateur (A4) et agresseur (A1) sont toujours accompagnées d'une punition pour bataille (B2 + D2 ou B3 + D3).			
Note 2	Toutes les sanctions indiquées dans ce tableau sont automatiques et sans droit d'appel (sauf l'exception prévue à 11.4.c).			
Note 3	À sa discrétion, le Comité de discipline régional ou provincial peut, selon le cas, augmenter la sanction automatique prévue.			
Note 4	Dans le tableau, la mention « Ind. + CD » signifie que le membre est suspendu indéfiniment jusqu'à ce que le Comité de discipline concerné rende décision et il doit le faire dans les 15 jours calendrier suivant la réception du dossier (cf 11.5 e).			

7.7.3 Caractéristiques de la grille Franc Jeu

- A. Chaque équipe qui respecte la norme de base établie en minutes de punition se mérite un point additionnel au classement général.
- B. Si la norme de base en minutes de punition n'est pas respectée, l'équipe n'aura pas de point supplémentaire.
- C. Toutes les infractions aux règles de jeu encourues par les joueurs et les entraîneurs sont comptabilisées, sauf celles résultant d'un lancer de punition (punition mineure seulement).
- D. Les infractions s'additionnent pour chaque équipe «au total des minutes de punition» et chaque infraction comportant plus d'un code s'additionne également selon les équivalences suivantes :

Feuille de pointage		
Code	Description	Minutes de punition
Code A	Punition mineurs ou mineure de banc	2 minutes
Code B	Punition majeure	5 minutes
Code C	Punition d'inconduite	10 minutes
Code D	Punition d'extrême inconduite ou grossière inconduite	10 minutes
Code E	Punition de match	10 minutes

- E. Lorsqu'un arbitre appelle une punition de banc à un officiel d'équipe en raison de son comportement, entraînant une punition d'extrême inconduite, grossière inconduite et punition de match, cette équipe perd automatiquement son point Franc Jeu.

- Codes :
- D-61 : Abus envers les officiels, conduite antisportive et inconduite.
 - D-62 : Se livrer à des insultes ou intimidation de nature discriminatoire.
 - D-66 : Inconduite grossière pour tourner le match en dérision.
 - D-70 : Langage, gestes abusifs et obscènes.
 - D-77 : Menacer de frapper ou tenter de frapper un officiel.
 - D-78 : Agression physique envers un officiel.